VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

1. Introduction

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2025, a permis de débattre des principaux enjeux budgétaires nationaux et locaux à la veille des échéances municipales de mars 2026. Dernier budget de la mandature, le budget 2026 s'inscrit dans un contexte encore marqué par de fortes incertitudes pour les collectivités, mais il confirme la solidité de la trajectoire suivie par la Ville depuis 2020.

Malgré ces contraintes, la municipalité démontre sa capacité à agir et à tenir ses engagements : poursuivre les investissements utiles au quotidien des habitants, renforcer les services à l'enfance, soutenir la vie sportive et culturelle, accélérer la transition énergétique et lancer des études structurantes pour l'avenir du territoire. La continuité du service public, la proximité avec les habitants et l'anticipation des besoins demeurent les fils conducteurs de l'action municipale, dans un cadre financier maîtrisé.

Le budget primitif 2026 (BP 2026) viendra confirmer les grands axes d'orientation présentés en novembre :

- Un budget protecteur, au service de la population

  Le budget 2026 permet de finaliser plusieurs projets structurants engagés au cours du mandat (Maison de la Petite Enfance, rénovation du bâtiment « Le Central », études pour la réalisation des terrains de padel, travaux en faveur de la transition énergétique, plan écoles et aménagements prioritaires). Ces investissements traduisent une priorité claire : améliorer concrètement la qualité de vie, renforcer les services de proximité et contribuer à l'aménité du territoire.

- Un budget tourné vers l'avenir

  Des moyens significatifs sont consacrés aux études de projets d'avenir : nouvelle médiathèque, rénovation de la cuisine centrale, extension de la piscine, développement de terrains de sport synthétiques. Il s'agit d'anticiper les besoins des prochaines années, de soutenir l'attractivité de la commune et d'adapter durablement le cadre de vie aux attentes des habitants.

- Un budget fondé sur l'équilibre et la responsabilité financière

  Les choix budgétaires confortent une gestion rigoureuse et responsable assurant continuité et qualité du service public, maîtrise des charges de fonctionnement – notamment salariales – et préservation des marges de manœuvre d'investissement. La Ville agit dans le respect des principes de sincérité, d'équilibre et de soutenabilité financière qui s'imposent aux collectivités territoriales, tout en maintenant un haut niveau d'ambition pour le territoire et ses habitants.

1.1 Un budget protecteur qui accompagne et qui prends soin

Ce budget qui **prend soin de la Ville et de ses habitants** s'inscrit dans la continuité des engagements de la municipalité en matière de services rendus au public. Il traduit, de façon très concrète, la volonté de la Ville **d'accompagner les Saint-Médardais à tous les âges de la vie**.
L'action municipale y est clairement affirmée :

- **assurer le meilleur service** aux habitants, aux familles, aux enfants et aux aînés ;
- **renforcer la solidarité** et l'accompagnement des publics les plus fragiles ;
- **améliorer en permanence le cadre de vie et l'environnement** ;
- **garantir la tranquillité publique**.

Les principales actions prévues pour 2026 se déclinent ainsi :

➢ Santé et services à la population

Le Centre communal de santé *Cynthia Fleury*, ouvert en 2024, s'est imposé en quelques mois comme un acteur majeur de l'accès aux soins, avec près de **20 000 consultations annuelles**. Il répond à une forte attente des habitants en développant de nouveaux services, notamment en **psychologie** et, demain, avec l'arrivée d'une **infirmière en pratique avancée**. Les deux antennes implantées à Eysines et Blanquefort témoignent du **rayonnement intercommunal** du Centre et renforcent l'attractivité médicale du territoire.
En centre-ville, l'ouverture programmée d'un **cabinet de radiologie** et d'un **cabinet dentaire associatif** dans le bâtiment « Le Central » viendra compléter l'écosystème de santé, tout en générant des **recettes locatives** pour la commune. Parallèlement, le développement du **Point Justice**, qui propose désormais 13 permanences gratuites et un nouveau service d'**écrivain public**, confirme l'engagement fort de la mandature : **faciliter les démarches, défendre les droits et accompagner chaque Saint-Médardais dans son quotidien**.

➢ Espaces publics

En plus des interventions classiques d'aménagements de proximité (candélabres, bancs,…), la Ville prévoit l'extension des cimetières de Piquès et Balanguey répondant ainsi à un besoin devenu urgent.

➢ Solidarité et inclusion

Le **CCAS** continuera d'exercer son rôle central d'accompagnement social, avec une attention particulière portée aux **seniors**, aux **résidences autonomie** et au projet innovant de **Village Alzheimer**, qui positionne la ville parmi les collectivités pionnières en matière de prise en charge de la dépendance et du grand âge.
L'ouverture du **restaurant solidaire** en 2025 a créé un véritable lieu de **convivialité**, de **lien social** et de **soutien alimentaire**, où se croisent habitants, bénévoles et partenaires associatifs.
Par ailleurs, le **second Plan d'actions Égalité Femmes-Hommes**, adopté en 2025, connaîtra ses premières traductions concrètes dès 2026, avec des actions renforcées en matière de prévention, de formation et de lutte contre les discriminations.
Enfin, la **participation citoyenne** sera encore approfondie avec la mise en place d'un **« Parlement du soin »**, nouvelle instance de co-construction qui permettra aux habitants, aux acteurs sociaux et aux professionnels de santé de contribuer ensemble à l'évolution des politiques locales de solidarité et de santé.

➢ Transition écologique et développement durable

Le budget 2026 porte un **plan global et ambitieux de valorisation des espaces verts et des espaces publics** : amélioration des parcs, notamment le Bourdieu et le Thil, création et entretien de vergers, actions de renaturation et nouvelle gestion de l'eau. L'objectif est clair : **renforcer la résilience face aux canicules**, poursuivre la **rénovation des toitures**, améliorer l'**accessibilité** de

l'espace public et développer la **production photovoltaïque**, afin de faire de la Ville-Forêt un territoire plus agréable à vivre et plus durable.

- <u>Éducation et jeunesse</u>

Après avoir achevé la rénovation de l'ensemble des écoles élémentaires de la Ville, la municipalité poursuit son effort : les travaux de **performance énergétique** et de **sécurisation** des écoles continuent, afin d'offrir aux enfants et aux équipes éducatives des établissements plus confortables, plus sûrs et plus exemplaires sur le plan environnemental.

- <u>Sports et équipements sportifs</u>

La **politique sportive municipale** se poursuit et se renforce, avec la construction de **deux terrains de padel** intégrant une production d'**énergie photovoltaïque**, illustrant le choix d'équipements à la fois modernes et sobres en énergie.
En parallèle, la Ville continue de moderniser ses infrastructures : installation d'un **déchloraminateur** à la piscine pour améliorer le confort des usagers, passage en **éclairage LED** de la plaine des Biges et déploiement de **serrures connectées** sur les équipements sportifs, afin de gagner en qualité de service, en sécurité et en performance énergétique.

- <u>Culture et vie locale</u>

La **politique culturelle municipale** s'affirme et se densifie, avec de **nouveaux partenariats ambitieux**, notamment avec l'Opéra, et le déploiement d'**œuvres d'art dans l'espace public** qui transforment peu à peu la ville en véritable parcours artistique. Le soutien à la **Scène nationale Carré-Colonnes** est pleinement confirmé, afin de garantir un **accès large, exigeant et populaire à la culture**.
Cette politique culturelle intégrée traduit la volonté de la municipalité de faire de la culture un **levier majeur de cohésion sociale, d'éducation, d'émancipation et d'épanouissement**, en renforçant le lien entre les quartiers, les générations et les publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

- <u>Sécurité et tranquillité publique</u>

Depuis 2020, **la tranquillité publique est une priorité constante de la municipalité**. Saint-Médard-en-Jalles poursuit et renforce ainsi ses actions en matière de sécurité et de sérénité du quotidien.
En 2025, la Ville a densifié son dispositif de **vidéoprotection**, développé la **participation citoyenne- tranquillité publique** en lien étroit avec la Gendarmerie, et maintenu une **présence policière régulière**, avec des patrouilles et une surveillance renforcée des écoles. Les services spécialisés, tels que la **brigade équestre** et l'**unité cynophile**, ont également été confortés, contribuant à une couverture plus fine du territoire.
En 2026, la commune poursuivra cette trajectoire en dotant ses **agents municipaux** de nouveaux équipements conformes aux dernières normes, et en **intensifiant la sécurisation des événements publics** en cohérence avec les recommandations préfectorales. Cette politique globale, cohérente et continue vise un objectif clair : **garantir un haut niveau de tranquillité publique et de protection pour l'ensemble des citoyens.**

- <u>Économie et emploi</u>

Les actions en faveur du **tissu économique local** seront renforcées et diversifiées. La Ville continuera d'animer la vie commerciale avec les **marchés**, les **rendez-vous économiques** et les **forums de l'emploi**, devenus de véritables temps forts de rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi.
La municipalité poursuivra également la **valorisation des entreprises et des entrepreneurs** du territoire, en mettant en avant leurs savoir-faire et leurs innovations. Une attention particulière sera portée aux dispositifs qui visent à **faciliter l'embauche locale**, à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et à sécuriser les parcours professionnels des Saint-Médardais.

1.2 Un budget qui prépare l'avenir de la commune

Le budget primitif 2026 porte une ambition claire : **préparer un avenir durable pour la Ville** en posant dès maintenant les bases des grands équipements de demain. Des crédits sont ainsi réservés pour engager, dès le second trimestre, des **études préalables à plusieurs projets structurants**, qui dessineront le cadre de vie des prochaines années.

Parmi eux, l'étude de la **future médiathèque**, équipement essentiel pour accompagner la croissance démographique et moderniser le service public de la lecture. Conduite en **concertation avec les professionnels, les partenaires et la population**, elle doit permettre de définir, sur cinq ans, les grandes orientations d'un lieu ouvert, innovant et accessible à tous.
Dans le domaine sportif, deux études viendront structurer l'offre : l'une dédiée à la création de **terrains synthétiques**, pour adapter les infrastructures aux nouveaux besoins tout en préservant les terrains naturels ; l'autre, menée avec un programmiste, portera sur l'**extension de l'espace aquatique**, projet à vocation potentiellement intercommunale, afin d'anticiper les besoins et d'optimiser les financements.
Enfin, la Ville poursuivra en 2026 l'étude de **rénovation de la cuisine centrale**, qui produit chaque jour près de 3 000 repas. Cette réflexion sera menée en partenariat avec les communes voisines du Taillan-Médoc et du Haillan, afin de définir les travaux, les modes de fonctionnement et les coopérations les plus adaptés, à la lumière des résultats de l'étude prospective.

1.3 Un budget qui conforte les fondamentaux, équilibré et responsable

Pour garantir la continuité de ses actions dans un contexte budgétaire incertain, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'appuie sur des **fondamentaux financiers solides**. Un **pilotage rigoureux des dépenses de fonctionnement** est engagé, avec une analyse fine de chaque poste et une priorisation stricte, permettant de viser une **baisse des charges courantes de près de 6 % en 2026**.
Parallèlement, la **maîtrise de la masse salariale** est consolidée, en intégrant les effets des mesures nationales obligatoires (CNRACL, nouveaux minima de financement santé et prévoyance prévus en 2027 et 2029).
La Ville maintient ainsi un **équilibre financier durable**, avec une **épargne brute annuelle de 3 à 4 M€** et une **capacité de désendettement** maîtrisée, autour de 8 ans. Elle poursuit en outre l'**optimisation des charges énergétiques** et l'amélioration des modes d'organisation des services publics, à l'image du **centre communal de santé**. Dans le même temps, la collectivité intensifie la **diversification de ses ressources** par une recherche active de subventions et de partenariats stratégiques, qui a déjà permis de capter **près de 3 M€ en 2025** pour financer ses projets d'investissement.

En 2024, la situation financière de la France s'est encore détériorée, avec un déficit public d'environ 170 milliards d'euros, soit 5,8 % du PIB, et une dette publique dépassant 3 300 milliards d'euros, soit 113 % du PIB. Les choix budgétaires opérés par l'État, dans ce contexte déjà très dégradé, ont été répercutés en grande partie sur les collectivités locales, qui ont dû absorber plusieurs ajustements financiers dès le budget 2025. Pour Saint-Médard-en-Jalles, ces décisions se sont traduites par une **perte nette de plus de 1,1 million d'euros**. La municipalité a dû, en conséquence, renforcer ses efforts pour réduire les dépenses compressibles, optimiser ses ressources propres et préserver la qualité des services publics rendus à la population.
Cette année encore, les incertitudes politiques et financières nationales, l'absence de stratégie pérenne de soutien aux communes, entraînent de **nouveaux ajustements lourds** pour les budgets locaux.

- Relèvement du taux des cotisations CNRACL (retraite) : - 361 680€
- Écrêtement de la DGF : - 250 000€
- Dilico 2 (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) : - 573 100€
  Avec la « récupération » plus faible que prévue Dilico 1 : +85 960€
- Le FCTVA en fonctionnement est supprimé : - 20 000€
- Dotation de solidarité métropolitaine : - 10 000 €
- Diminution de l'allocation compensatrice sur les locaux industriels (en cours)

Ces décisions pèsent directement sur notre épargne brute et notre autonomie budgétaire. Au total, le projet de budget gouvernemental entraînerait pour les Saint-Médardais une charge supplémentaire de **plus de 1,2 million d'euros**, s'ajoutant aux prélèvements déjà subis l'an passé. Face à ces mesures inédites par leur brutalité et leur ampleur, notre réponse reposera sur l'anticipation, la transparence, la priorisation annuelle et la soutenabilité financière. Cette volonté d'anticipation et de prudence est essentielle pour préserver nos capacités d'action et garantir un service public de qualité.

***

2. Les grandes masses budgétaires

Le budget total 2026 de la Ville, **y compris les opérations d'ordre**, s'élève à **61 896 341 €**, contre **72 692 842 €** en 2025. Cette évolution apparente à la baisse s'explique exclusivement par le **calendrier de vote** : le budget 2026, arrêté en décembre, n'intègre pas encore le résultat de clôture 2025. Celui-ci sera présenté dans le **Compte Financier Unique (CFU)** et donnera lieu au vote d'un **Budget supplémentaire (BS)** au printemps.
Ce montant global comprend l'ensemble des opérations comptables, y compris les **opérations d'ordre** qui ne génèrent pas de flux financiers directs (comme les dotations aux amortissements).

Si l'on considère uniquement les **opérations dites « réelles »**, le budget primitif 2026 porte le niveau des dépenses à **57 108 893 €**, soit une **progression de +0,59 %** par rapport au BP 2025 (**56 774 590 €**). Cette hausse maîtrisée traduit la volonté de la municipalité de **maintenir un haut niveau de service public et d'investissement**, tout en conservant une trajectoire financière responsable.

Ainsi, la **balance prévisionnelle générale** du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026 peut être présentée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Charges de personnel	**28 441 347 €**
Dépenses courantes	**9 430 947 €**
Autres dép courantes (subv.)	**4 534 488 €**
Intérêts	**507 310 €**
Autres	**993 094 €**
Part de l'Épargne brute Virement à la section d'investissement	**1 657 953 €**

Produits des services	**4 465 830 €**
Recettes Fiscales	**34 522 491 €**
Dotations	**7 141 823 €**
Autres	**1 015 500 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipements	**9 429 332 €**
Dépenses financières	**2 646 000 €**
Autres	**1 126 375 €**

Part de l'Épargne brute Virement à la section d'investissement	**1 657 953 €**
Subventions	**2 286 413 €**
Fonds propres	**1 450 000 €**
Cessions	**897 000 €**
Emprunt	**5 322 336 €**
Autres	**17 500 €**

3. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes courantes nécessaires aux activités des services municipaux et au fonctionnement des services publics communaux.
Elle s'équilibre à **47 870 139 €**, en incluant les opérations réelles et d'ordre.

L'épargne brute est pour partie mobilisée pour financer les dépenses d'investissement, notamment le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement.

Pour 2026, l'épargne brute prévisionnelle est estimée à 3 238 458 €, contre 3 069 558 € en 2025, soit une progression de 5,5 %.
Cependant, cette estimation est fortement affectée par les mesures prévues dans le PLF 2026, qui pèsent sur notre section de fonctionnement. Sans ces mesures, notre épargne brute prévisionnelle aurait atteint près de 4,4 M€.

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des **dépenses réelles prévisionnelles**, fixé à **43 907 186 €**, progresse de seulement **+0,52 %** par rapport au budget primitif 2025. Cette hausse très maîtrisée traduit la **bonne gestion des équilibres de fonctionnement** : elle tient principalement à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel (Glissement Vieillesse Technicité – GVT) et aux charges nouvelles induites par le projet de loi de finances 2026, tout en étant en grande partie compensée par une **baisse significative des dépenses courantes** (–5,83 %), rendue possible par la politique active d'économies et de rationalisation menée depuis le début du mandat.
En 2026, les **dépenses financières**, correspondant principalement aux intérêts de la dette, enregistrent par ailleurs un **recul d'environ 70 k€**. Cette diminution est le résultat direct du recours à des **emprunts bonifiés** pour financer des projets à **forte plus-value environnementale** (centrales photovoltaïques, rénovation de bâtiments énergivores, création d'une Maison de la Petite Enfance à basse consommation), confirmant une stratégie qui concilie **transition écologique et maîtrise des charges**.

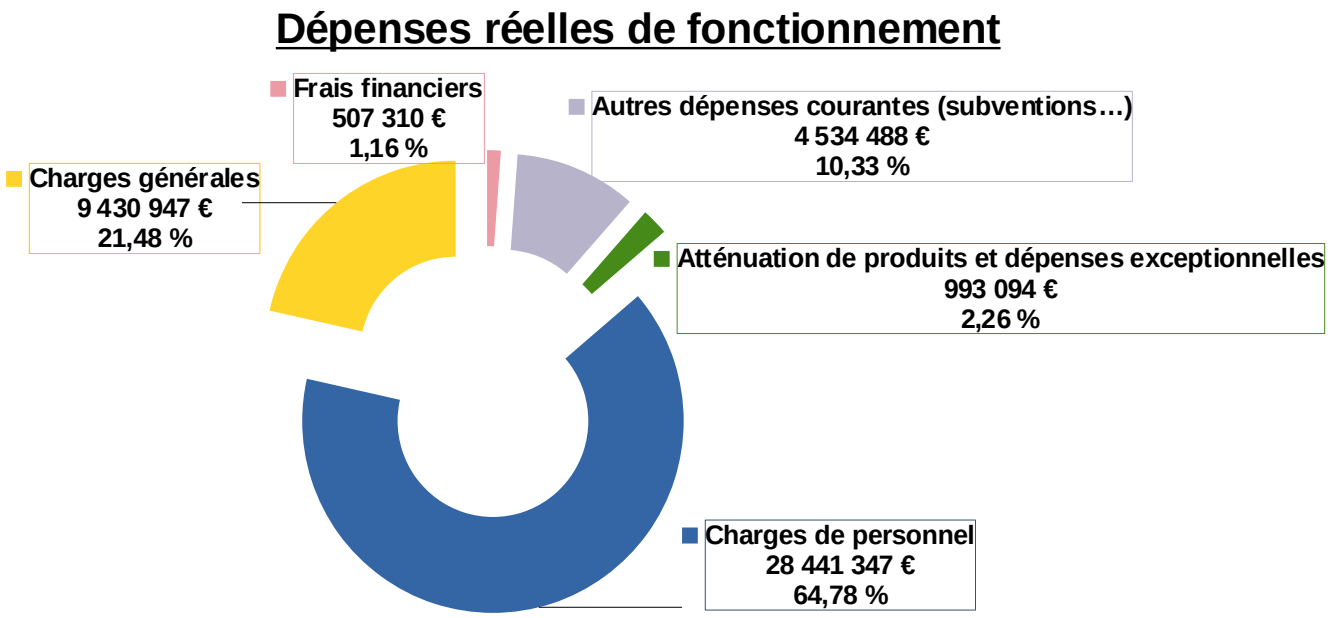

- Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de **consommables et petites fournitures**, d'**énergie et de fluides**, ainsi que les **locations**, l'**entretien du patrimoine**, les **assurances**, les **honoraires**, les **frais de télécommunication**, les **prestations de services** et les **rémunérations d'intermédiaires**. Les **charges à caractère général** sont budgétées à **9 430 947 €**, en nette diminution de **–5,83 %** par rapport au BP 2025 (soit plus de 583 k€ d'économies). Cette évolution traduit la **gestion rigoureuse et volontariste** des ressources engagée par la Ville, dans un contexte d'inflation durable depuis la guerre en Ukraine et la hausse du coût de l'énergie. S'agissant plus particulièrement du **coût des énergies**, la situation apparaît **stabilisée pour 2026**, ce qui permet de **sécuriser la trajectoire budgétaire**, tout en poursuivant les actions de **sobriété énergétique** et de **transition écologique** déjà engagées sur le patrimoine communal.

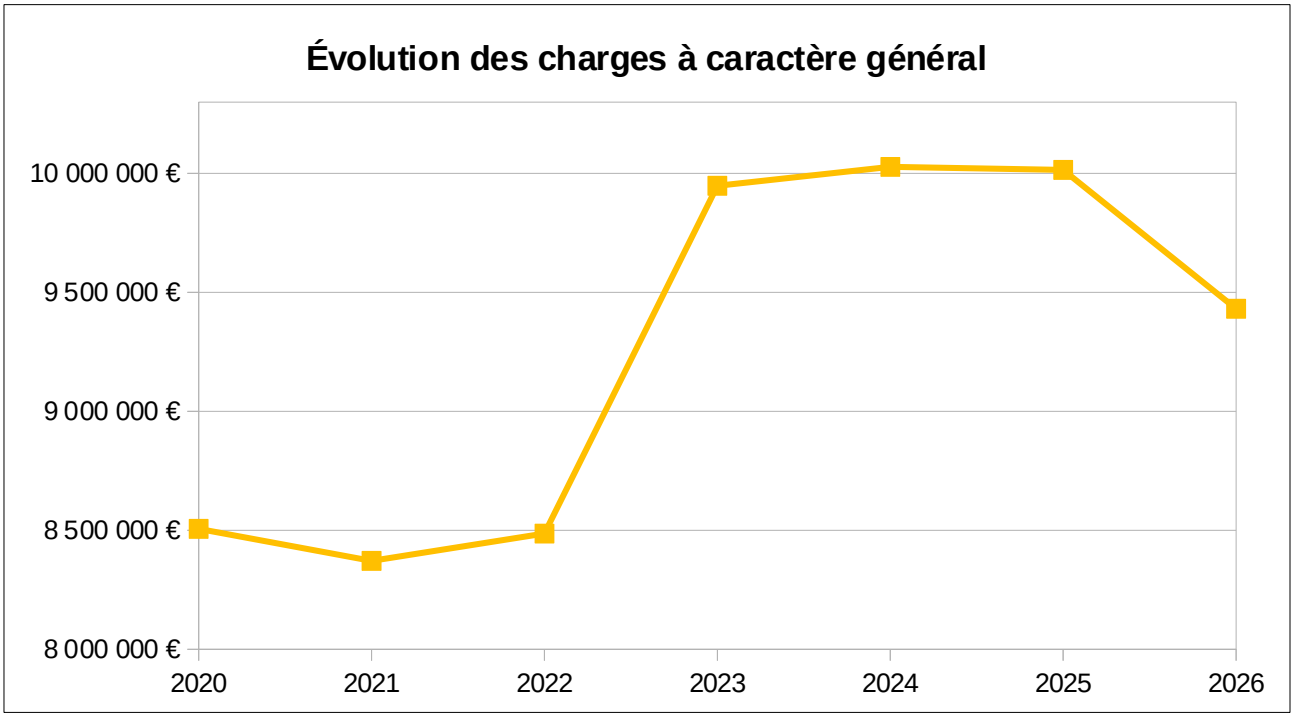

	BP	Evolution BP/BP
2020	8 506 327,00 €	-1,12 %
2021	8 371 419,00 €	-1,59 %
2022	8 486 196,00 €	+1,37 %
2023	9 947 752,00 €	+17,24 %
2024	10 027 289,00 €	+0,80 %
2025	10 014 532,00 €	-0,13 %
2026	9 430 947,00 €	-5,83 %

- Charges de personnel

Les **charges de personnel** regroupent l'ensemble des rémunérations versées aux agents de la collectivité ainsi que les cotisations sociales qui y sont associées.
Inscrit au budget primitif 2026 pour un montant de **28 441 347 €**, ce chapitre n'enregistre qu'une **progression maîtrisée de +1,41 %** par rapport à 2025. Cette évolution tient principalement à l'augmentation des **cotisations CNRACL** (+361 680 €) et au **glissement vieillesse technicité (GVT)**, estimé à 122 884 €.

Il est important de rappeler que ce chapitre avait été **diminué lors de la Décision modificative du 24 septembre 2025**, grâce à un travail d'optimisation mené sur l'organisation du travail et les heures supplémentaires.
L'augmentation constatée en 2026 résulte donc essentiellement de **mesures réglementaires nationales**, tandis que la Ville confirme sa volonté de **maîtriser durablement la masse salariale** tout en préservant la qualité du service public.

	BP	Evolution BP/BP
2020	22 279 887,00 €	+2,32 %
2021	22 939 439,00 €	+2,96 %
2022	23 506 608,00 €	+2,47 %
2023	25 045 741,00 €	+8,41 %
2024	26 981 214,00 €	+7,73 %
2025	28 044 869,00 €	+ 4,70 %
2026	28 441 347,00 €	+ 1,41 %

- Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux subventions (associations, centres sociaux, CCAS et EPCC), aux licences informatiques, aux indemnités et frais de mission des élus, ainsi qu'aux pertes sur créances irrécouvrables.
Pour le budget 2026, ces dépenses s'élèvent à **4 534 488 €.**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions aux associations (hors subventions d'équipement)	1 121 545 €	1 260 974 €	1 272 034 €	1 297 534 €	1 570 416 €	1 536 789 €	1 552 576 €
Participation au CCAS et à l'EHPAD	1 075 000 €	1 111 200 €	1 185 000 €	1 185 000 €	1 185 000 €	1 185 000 €	1 185 000 €
Participation à l'EPCC	1 094 980 €	1 099 916 €	1 101 372 €	1 001 372 €	1 102 159 €	1 063 916 €	1 063 916 €

La Ville confirme sa volonté de soutenir durablement le tissu associatif du territoire. En progression constante depuis 2020, l'enveloppe qui lui est consacrée atteint 1 552 576 € en 2026. Elle traduit un engagement fort et assumé, en particulier en direction des centres sociaux, confrontés à de fortes tensions financières mais essentiels au lien social et à l'accompagnement des habitants.
La subvention au CCAS est, elle aussi, maintenue à un niveau élevé, avec 1 185 000 € consacrés à l'action sociale, dont le fonctionnement du restaurant solidaire, ouvert le 23 septembre dernier.
La participation à l'EPCC demeure stabilisée à 1 063 916 €, garantissant la continuité d'une offre culturelle exigeante et accessible.

- Charges financières

Les charges financières regroupent les dépenses liées au paiement des intérêts des emprunts souscrits par la Ville, ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) et autres frais bancaires.
Pour 2026, ces charges sont estimées à **507 310 €**, en baisse de 12 % par rapport à 2025 dont le montant est de 577 602 €. Cette diminution s'explique notamment par la souscription d'emprunts liés à des projets environnementaux, bénéficiant de taux bonifiés autour de 2,1 %, indexés sur le Livret A, grâce au partenariat avec la Banque des Territoires.

Cette stratégie permet ainsi à la Ville de réduire ses charges financières tout en soutenant des projets à forte valeur écologique.

- Charges spécifiques

Ce chapitre ne comprend que les crédits relatifs aux annulations de titre sur exercices antérieurs. Il est estimé à **10 000 €**.

- Les atténuations de produits

Cette année, ce chapitre reste fortement impacté par le nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO 2) mis en place par l'État. Ce dispositif représentait 286 547 € en 2025 et devrait être **doublé pour 2026, atteignant 573 094 €**, soit plus de 58 % du total de ce chapitre.
Le versement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) reste stable, à 270 000 € pour l'année.

En parallèle, le prélèvement SRU relatif aux logements sociaux est évalué à 115 000 € cette année.
Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des prélèvements SRU, ainsi que celle des surcharges foncières.

	2022	2023	2024	2025	2026
Prélèvement SRU	280 343,53 €	124 737,28 €	64 684,00 €	40 554,00 €	115 000,00 €
Surcharge Foncière	252 000,00 €	254 500,00 €	254 500,00 €	253 000,00 €	206 000,00 €

- Virement à la section d'investissement et amortissements

Le virement à la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de **1 657 953 €** pour 2026, contre 5 715 216 € au BP 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'absence de prise en compte du résultat 2025, qui ne sera connu qu'au début de l'année 2026.

Le virement à la section de fonctionnement est composé d'une partie de l'épargne brute prévisionnelle de 3 238 458 €. Le reste est dévolu aux écritures d'amortissements, avec des écritures d'ordre en dépenses s'élevant à 2 305 000 € (dotation aux amortissements) et en recettes à 724 495 € (neutralisation des amortissements).

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **47 145 644 €,** en légère progression de 0,85 % par rapport au budget primitif 2025.

Les écritures d'ordre restent stables par rapport à 2025 et correspondent à la neutralisation des amortissements, pour un montant de 724 495 €.

Recettes réelles de fonctionnement

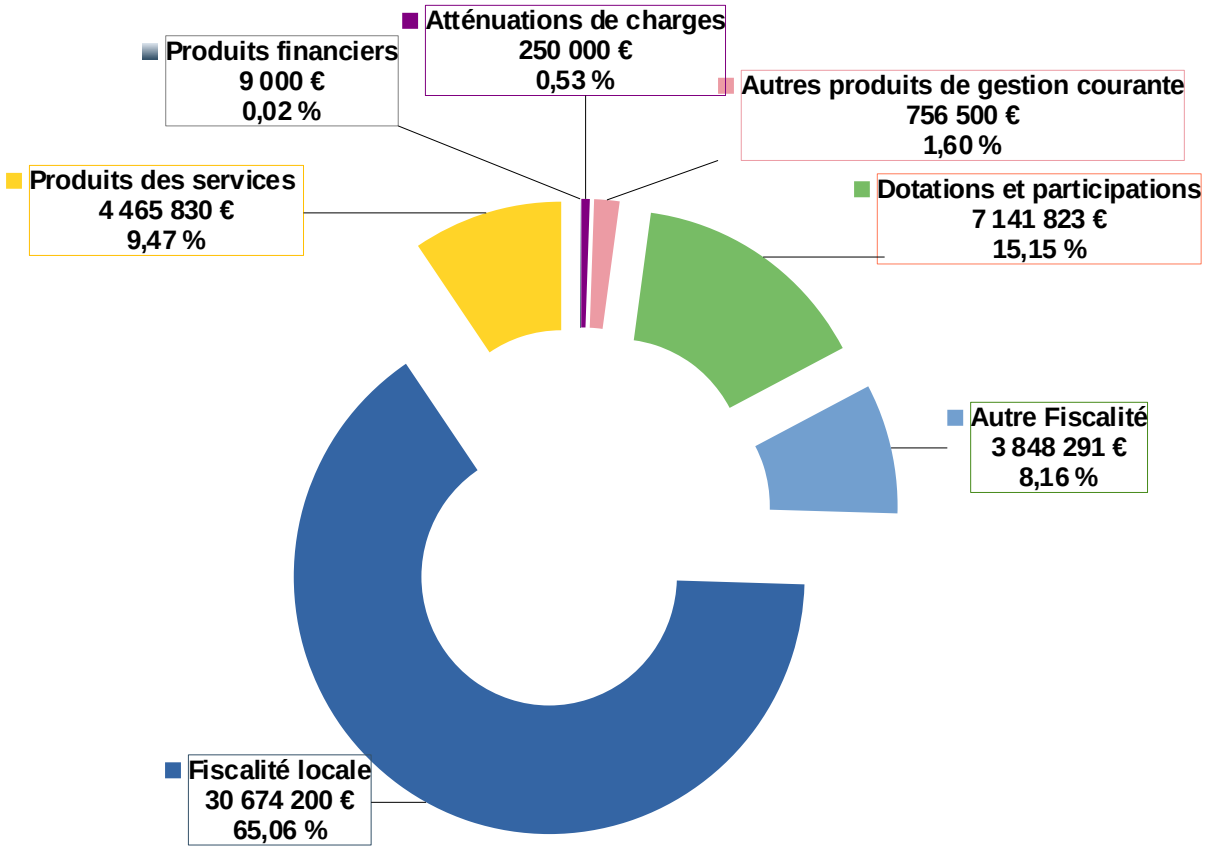

- Les produits des services

Les recettes de ce chapitre proviennent de l'activité des services communaux et de l'exploitation du patrimoine.
Pour 2026, elles s'élèveraient à **4 465 830 €**, contre 4 542 190 € inscrits au BP 2025.

La répartition des produits des services se présente comme suit :
- Restauration collective : 1 500 000 € ;
- Activités scolaires et périscolaires : 1 331 000 € ;
- Petite enfance : 550 000 € ;
- Activités sportives (espace aquatique, Ball' en Jall, etc.) : 390 250 € ;
- Équipements culturels (programmation culturelle, écoles de musique et de danse) : 243 500 € ;
- Produits financiers : 321 680 € ;
- Autres services divers (places de marché, jardins partagés, concessions de cimetières, etc.) : 129 400 €.

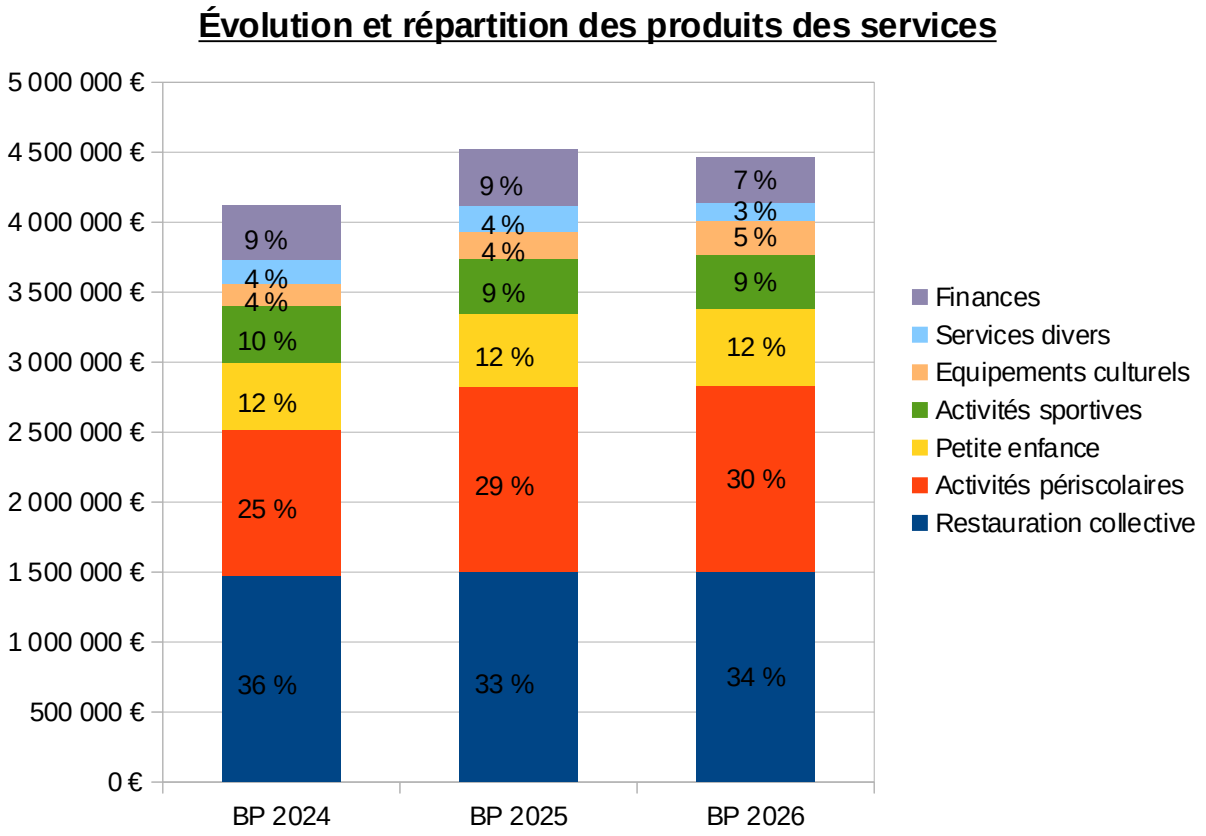

- Fiscalité locale

Le produit de la fiscalité locale est inscrit pour un montant de **30 674 200 €** dont 28 310 000 € de Taxe Foncière (TF) et de Taxe d'Habitation sur les Résidence Secondaire (THRS).

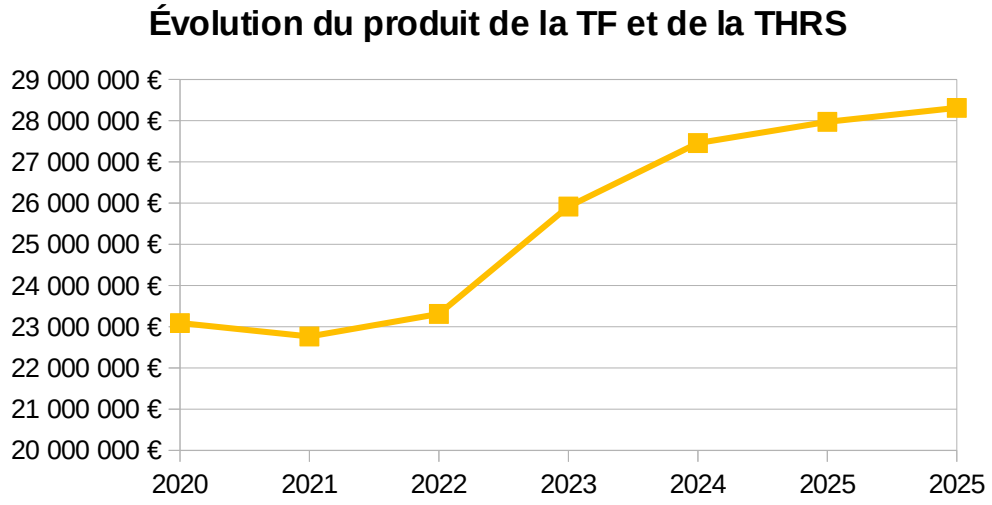

Les taux d'imposition restent inchangés et inférieurs de plus de 3 points par rapport aux taux moyens appliqués dans les communes membres de Bordeaux Métropole sur les propriétés bâties. L'augmentation s'explique donc uniquement par la revalorisation des bases fiscales

Les autres taxes prévues au BP 2025 (fiscalité indirecte) totalisent **2 364 200 €** et se répartissent comme suit :

- Le produit des droits de mutation : 1 500 000 € (100 000 € de plus que le montant inscrit en

2025) ;
- La taxe sur l'électricité : 720 000 € (contre 649 928 € inscrits au BP 2025) ;
- La taxe sur la publicité extérieure (TPE) : 140 000 €, somme diminuée de 10 000 € par rapport au BP 2025, s'expliquant par la suppression de certains panneaux publicitaires pour diminuer la pollution visuelle de la Ville.

- **Autre fiscalité**

Ce chapitre comptabilise des recettes stables à hauteur de **3 848 291 €**.
La dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2026 est estimée à 1 368 298 €. Le montant définitif de cette dotation sera notifié en fin d'année en fonction des recettes perçues par Bordeaux Métropole.
En l'absence de nouveau transfert de charges, l'attribution de compensation de fonctionnement reste à 2 446 733 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Attribution de compensation en fonctionnement	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €
Dotation de solidarité métropolitaine	1 205 000 €	1 230 719 €	1 250 000 €	1 270 000 €	1 409 475 €	1 378 298 €	1 368 298 €

- **Produits financiers**

Au BP 2026, ce chapitre sera provisionné à hauteur de 9 000 € : 1 000 € pour les parts sociales et 8 000 € pour les mandats annulés sur exercices antérieurs.

- **Dotations et participations**

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à **7 141 823 €**, en légère baisse par rapport aux 7 223 568 € inscrits au BP 2025, principalement en raison de l'écrêtement de la DGF.
Cette dotation créée en 1979 reste marquée par de profondes inégalités. Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, on observe une diminution à la fois rapide et continue de cette dotation, qui devrait disparaître d'ici 2027, comme l'illustre le graphique ci-dessous :

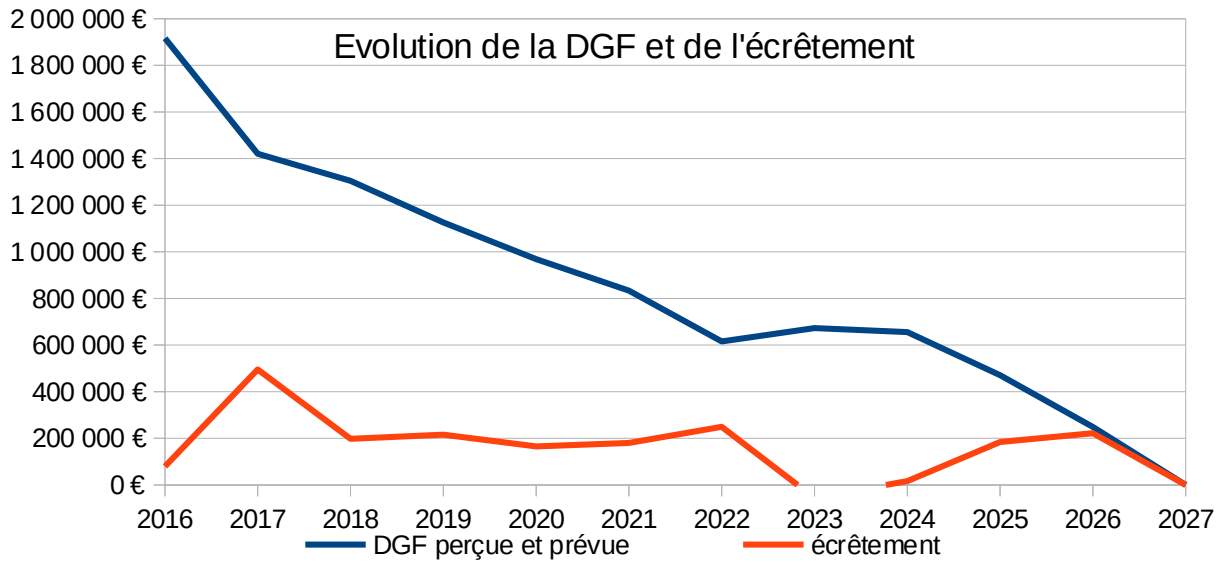

Les allocations compensatrices liées à la fiscalité directe (taxes foncières) versées par l'État sont estimées à **2 541 163 €**, soit le même montant qu'en 2025.

En ce qui concerne la compétence « voirie et propreté », la Ville perçoit un fonds de concours métropolitain annuel, dans la mesure où elle exerce ces missions en délégation pour le compte de Bordeaux Métropole. Ce fonds s'élève à **1 091 246 €**, stable par rapport au BP 2025.

La contribution de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au fonctionnement des services municipaux devrait atteindre **3 102 000 €** pour 2026, contre 2 930 682 € en 2025. Cette participation finance le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et périscolaires, aux écoles multi-sports, aux accueils de jeunes, ainsi que les aides prévues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des actions en faveur de la parentalité.

Enfin, les subventions diverses de fonctionnement (État, Région, Département, Bordeaux Métropole et autres organismes) sont inscrites pour un montant total de **169 738 €** .

- **Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre, d'un montant de 746 475 €, regroupe principalement :
- Les loyers des bâtiments commerciaux ou d'habitation (194 000 €) ;
- Le loyer de l'EHPAD (310 175 €).

S'y ajoute également le reversement lié à la délégation de service public du cinéma « l'étoile », pour 54 000 € stable au regard du bilan 2024.

- **Atténuation de charges**

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour un montant de **240 000 €**, et **10 000 €** pour la comptabilisation des rabais, remises et ristournes sur services extérieurs.

4. La section d'investissement

La section d'investissement du budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 026 202 €** (opérations réelles et d'ordre comprises).

A) Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **13 201 707 €** pour le BP 2026, restant stables par rapport aux 13 095 760 € de 2025.
Malgré un contexte économique défavorable, ce programme d'investissement reste ambitieux et vise à la fois l'entretien du patrimoine municipal et la finalisation des projets de la mandature dans les domaines écologique, culturel, sportif, éducatif et de la vie quotidienne.
Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles se répartissent principalement entre :
- dépenses d'équipement : 9 429 332 € ;
- dépenses financières : 2 646 000 €.

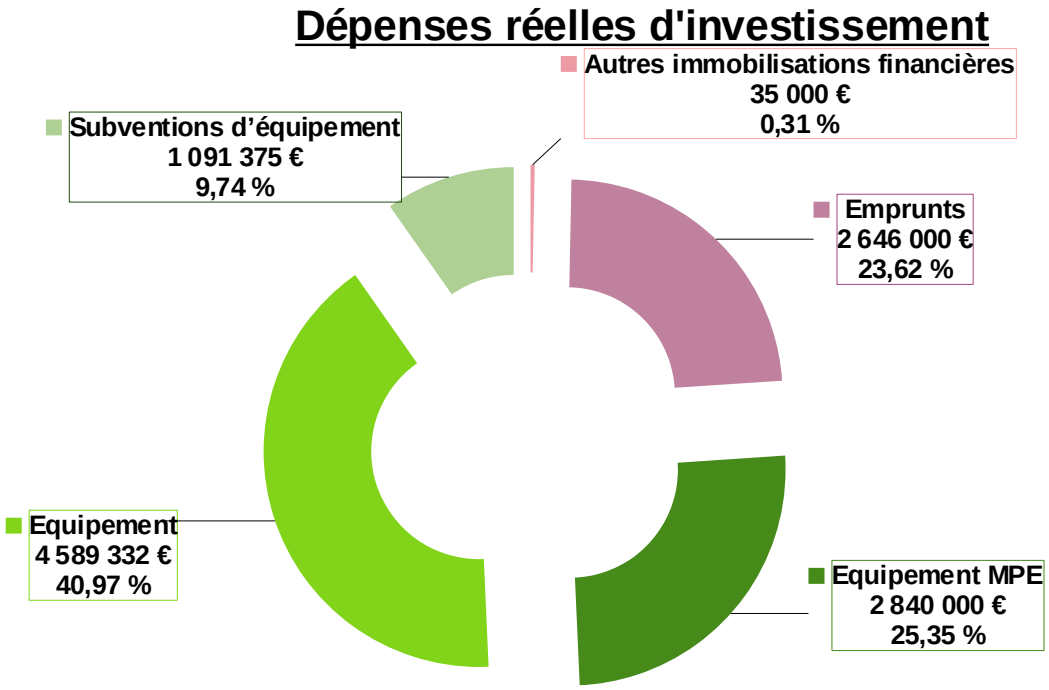

- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement regroupent les chapitres suivants :
- 20 ; Immobilisations incorporelles (études de projets, logiciels…) : **460 889 €** contre 296 103 € au BP 2025 ;

- 21 ; Immobilisations corporelles (acquisitions, travaux, entretien et agencement du patrimoine) : **6 128 443 €** contre 5 063 954 € au BP 2025 ;

- 23 ; Immobilisations en cours, notamment pour les travaux de construction de la Maison de la Petite Enfance (MPE) et les avances : **2 840 000 €** contre 4 000 000 € au BP 2025 ;

- 204 ; Subventions d'équipement à verser : **1 091 375 €** contre 1 082 842 € au BP 2025.

Ces dépenses sont notamment consacrées aux priorités municipales suivantes :

- **2 840 000 €** dans le cadre de la réalisation de la MPE.
- **653 900 €** au profit des **écoles**, avec notamment :
  - 100 000 € dédiés au plan Canicule ;
  - 100 000 € destinés à la création d'un ascenseur pour la maternelle d'Hastignan ;
  - 288 000 € pour la fin des travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments scolaires de la Ville ;
  - 133 000 € sont budgétés pour la rénovation de toitures et la fin du plan de sécurisation des écoles.
- **756 800 €** au bénéfice de la pratique sportive, avec notamment le budget pour la construction des courts de padel au stade Monseau.
- **129 600 €** au profit de la **culture et des associations** avec notamment 100 000 € dédiés à la mise au normes des bâtiments FA et FE du site Dupérier.
- **471 600 €** consacré au **plan d'actions énergie**, comprenant entre autre :
  - 325 000€ concernant trois centrales photovoltaïques sur les sites de la salle Jacques Brel, des padels et du Carré des Jalles ;

- 108 000 € consacrés au passage LED de l'EPCC ;
- 30 000 € au profit de la fin de campagne LED pour tous les bâtiments municipaux ;
- 9 000€ dévolus au changement des robinets thermostatiques du groupe scolaire La Garenne.

➢ **420 630 €** pour des **acquisitions immobilières** et le **subventionnement des projets de constructions** portés par des bailleurs sociaux, dont notamment :
- 360 000 € destinés à l'extension du cimetière Balanguey permettant la création de 90 emplacements nouveaux;
- 250 000 € au titre de la surcharge foncière.

En 2026, certaines des dépenses d'équipement sont regroupées dans l'AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) suivante :

Libellé de l'AP	CP votés pour 2025
Ligne Verte	1 105 107,15 €

- **Les dépenses financières**

Les dépenses financières se composent :
- du remboursement du capital de la dette, s'élevant à 2 610 000 € ;
- de la rente viagère Lathillière de 16 000 €
- d'une enveloppe de 20 000 € dédiée aux dépôts et cautionnements reçus.

B) Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **14 026 202 €.**

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à **3 238 458 €**.

L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) atteint 592 458 €.

A noter également que le virement complémentaire prévisionnel à la section d'investissement, est estimé à **1 657 953 €**. Ce montant n'inclut pas le résultat de l'exercice 2025 qui ne sera connu qu'à l'issue de la journée complémentaire au début du mois de février 2026.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

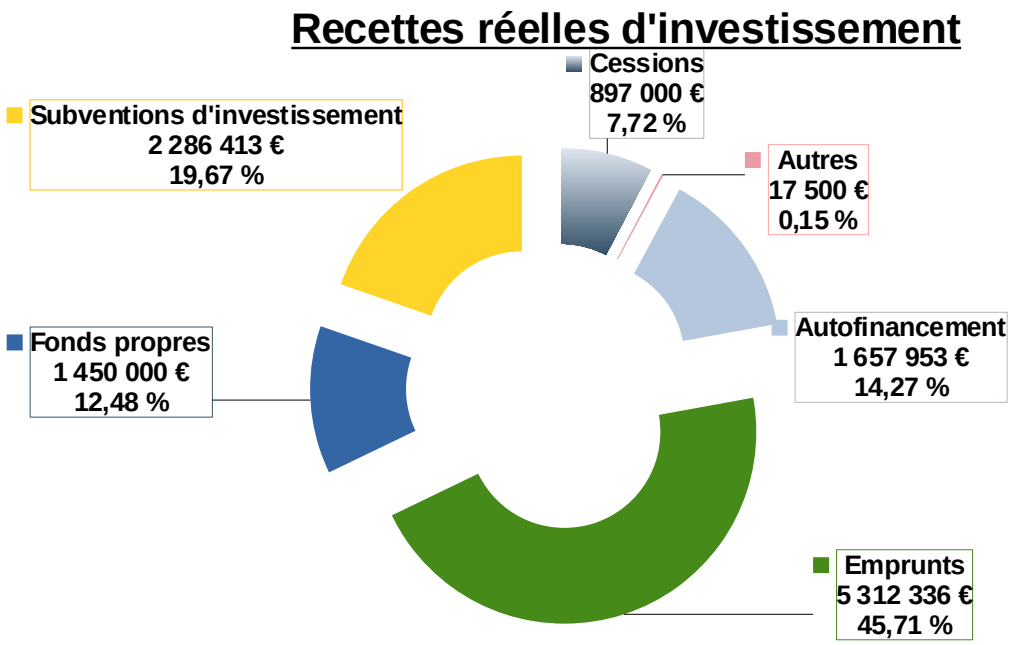

- **Les fonds propres :**

Les fonds propres inscrits au budget prévisionnel 2026 s'élèvent à 1 450 000 €. Ils se répartissent de la manière suivante :
- Fonds de Compensation pour la TVA : estimé à 1 200 000 €, ce produit compense, selon un taux forfaitaire, la TVA supportée par la Ville sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2.
- Reversement de la taxe d'aménagement de Bordeaux Métropole : estimé à 250 000 € pour le budget 2026. Ce montant est calculé à hauteur de 1/7ème des dépenses d'équipements éligibles mandatées par la commune, nets du FCTVA et des subventions reçues, et correspondant aux taxes encaissées par la Métropole en 2025.

- **Les subventions d'investissement** :

À ce jour, les subventions d'investissement connues et prévues s'élèvent à 2 286 413 €. Ces subventions sont principalement issues du projet de construction de la maison de la petite enfance, avec une participation majeure de la CAF.

- **Les cessions** :

Pour 2026, le budget prévisionnel comprend notamment la vente de propriétés de l'îlot dit « Courtois » à Domofrance qui permettra la conception d'un ensemble mixte composé d'une soixantaine de logements sociaux et privés, ainsi que des commerces, contribuant à renforcer l'offre de logements et l'attractivité commerciale du Centre-ville.

- **L'emprunt :**

A ce stade de la construction du budget, il est prévu un emprunt d'équilibre de **5 312 336 €** au BP 2026. Comme pour tout budget de collectivité locale, cet emprunt n'est pas définitif et sera revu à la baisse lors du vote du budget supplémentaire qui prendra en compte le résultat de l'année 2025, lequel sera affecté en partie à l'autofinancement de l'investissement.
Depuis le début de la mandature, l'excédent de fonctionnement capitalisé et viré à la section d'investissement s'élève, en moyenne, à 3 M€ par an. Ainsi, en 2026, l'affectation du résultat au financement de l'investissement permettra de réduire le recours à l'emprunt.

Le **ratio de capacité de désendettement** (nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement) au 31 décembre 2026 serait, si cet emprunt était effectivement levé, d'environ 9,91 ans. Ce chiffre stable (9,54 années au BP 2025) est donc amené à être réduit, et il reste d'ores et déjà en-deçà du seuil de vigilance de 10 ans fixé par la Cour des Comptes pour les communes.

- **Écritures d'ordre :**

Le virement de la section de fonctionnement est de 1 657 953 € et les écritures d'amortissement de 2 300 000 €.

5. Les budgets annexes

Comme pour le budget principal, les résultats de clôture des budgets annexes de l'exercice 2025 sont intégrés cette année.

Budget annexe du bâtiment à usage commercial

	BP 2025	BP 2026 sans report du résultat 2025
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	875 227,02 €	1 353 150,00 €
Recettes	875 227,02 €	1 353 150,00 €
Résultats	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	853 209,38 €	75 000,00 €
Recettes	853 209,38 €	75 000,00 €
Résultats	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	1 728 436,40 €	1 483 150,00 €
Recettes	1 728 436,40 €	1 483 150,00 €
Solde	**0,00 €**	**0,00 €**

La première phase de rénovation du bâtiment a été financée grâce au virement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe, pour un montant d'environ 800 k€.

La poursuite des travaux fera l'objet d'un emprunt dédié en 2026.

À terme, ce budget annexe devrait générer pour la Ville près de 240 k€ de loyers annuels.

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins

	BP 2025	BP 2026 sans report du résultat 2025
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	500,00 €	500,00 €
Recettes	500,00 €	500,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	68 320,67 €	8 200,00 €
Recettes	68 320,67 €	8 200,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	68 820,67 €	8 700,00 €
Recettes	68 820,67 €	8 700,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget constate le produit des loyers liés aux trois logements sociaux de l'Allée Dordins. Il ne comprend pas le résultat cumulé de 2025 qui sera voté lors du BS en 2026.

Budget annexe Centre de Santé

	BP 2025	BP 2026 sans report du résultat 2025
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	32 900,00 €	21 500,00 €
Recettes	32 900,00 €	21 500,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	978 854,62 €	1 247 280,00 €
Recettes	978 854,62 €	1 247 280,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	1 011 754,62 €	1 268 780,00 €
Recettes	1 011 754,62 €	1 268 780,00 €
Solde	**0,00 €**	**0,00 €**

En 2025, le budget annexe du centre communal de santé a permis l'ouverture de deux nouvelles antennes, implantées à Eysines et à Blanquefort.
Pour 2026, le développement de l'activité médicale sur ces deux sites viendra renforcer les recettes et les dépenses de fonctionnement du service pour atteindre plus de 1,247 M€.

Budget annexe Production d'énergie

	BP 2025	BP 2026 sans report du résultat 2025
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	342 969,27 €	332 407,48 €
Recettes	342 969,27 €	332 407,48 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	192 970,34 €	107 407,48 €
Recettes	192 970,34 €	107 407,48 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	535 939,61 €	439 814,96 €
Recettes	535 939,61 €	439 814,96 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget annexe portera la création de trois nouvelles centrales photovoltaïques en toiture, destinées à renforcer la production d'énergie renouvelable et à générer des recettes supplémentaires pour la Ville.
Les installations seront réalisées sur les sites suivants : la salle Jacques-Brel, les terrains de padel et le Carré des Jalles.
Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 325 000 €.

A l'instar des autres budgets de la Ville, le résultat cumulé de 2025 qui sera voté lors du BS en 2026 n'est pas pris en compte.